



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-SE-110

Gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique (Véhicules de transport de marchandises)

1. Secteur d'application

Véhicules de transport de marchandises de catégories N2 ou N3 de plus de 7,5t jusqu'à 44t (ensembles articulés et porteurs) selon l'article R.311-1 du code de la route.

2. Dénomination

Gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique sur une flotte de véhicules de catégories N2 ou N3.

Cette opération n'est cumulable ni avec la fiche d'opération standardisée TRA-SE-105 ni avec la fiche d'opération standardisée TRA-SE-108.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les pneumatiques en gestion optimisée équipent des véhicules de poids maximal P tel que : $7.5 \text{ tonnes} \leq P \leq 44 \text{ tonnes}$ (ensembles articulés et porteurs).

La gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique est confiée à un professionnel et elle comporte au moins les opérations suivantes : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage, permutation et/ou retournement sur jante et suivi des usures.

La preuve de réalisation de l'opération est le contrat tripartite en cours de validité (hors reconduction tacite) signé entre le bénéficiaire, le fabricant des pneumatiques et le professionnel, le cas échéant avec ses avenants, qui prouve de l'entretien des pneumatiques et des services réalisés sur les pneumatiques.

Ce contrat inclut :

- pour chaque établissement du bénéficiaire, identifié par son nom, SIRET et adresse, le nombre et le type de véhicules concernés (ensemble articulé ou porteur) ;
- les services suivants : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage, permutation et/ou retournement sur jante et suivi des usures ;
- le recreusage de 50 % minimum des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation ;
- la vérification de la pression des pneus des véhicules trois fois par an en moyenne (sur vérification ou remplacement du pneu) ;
- le fait que l'ensemble des véhicules sous contrat subissent au moins une fois par an une opération de permutation et/ou de retournement sur jante.

La date d'engagement de l'opération est définie comme la date de signature du contrat, ou, lorsque le contrat originel arrive à échéance ou lorsqu'il ne respecte pas l'intégralité des exigences ci-dessus, la date de signature de l'avenant prolongeant le contrat ou permettant de respecter l'ensemble des exigences ci-dessus.



La date d'achèvement de l'opération est définie comme la date de signature du contrat (pour la première année de contrat) puis comme la date anniversaire de signature du contrat (pour les années suivantes). Le contrat est encore valide minimum un an après la date d'achèvement de l'opération.

4. Durée de vie conventionnelle

1 an.

5. Montant des certificats en kWh cumac

Type de véhicules	Montant en kWh cumac par ensemble		Nombre d'ensembles articulés en gestion optimisée
Ensemble articulé	3 900	X	N

Type de véhicules	Montant en kWh cumac par porteur		Nombre de porteurs en gestion optimisée
Porteur	1 400	X	N



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-110, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ TRA-SE-110 (v. A14.1) : Gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique sur une flotte de véhicules de catégories N2 ou N3

*Date d'engagement d'opération (date de signature du contrat ou avenant) :

*Date d'achèvement d'opération (date de signature du contrat pour la première année de contrat puis date anniversaire de signature du contrat pour les années suivantes) :

NB : Le contrat est encore valide minimum un an après la date d'achèvement de l'opération.

Catégorie de véhicules en gestion optimisée :

*Nombre d'ensembles articulés de catégories N2 et N3 ayant une charge comprise entre 7,5t et 44t :

*Nombre de porteurs de catégories N2 et N3 ayant une charge comprise entre 7,5t et 44t :

La gestion optimisée du poste pneumatique inclut les points suivants :

- les services suivants : montage/démontage, réglage des géométries et suivi des usures ;
- 50% des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation sont recreusés ;
- la pression des pneumatiques est vérifiée en moyenne trois fois par an ;
- les véhicules sous contrat subissent au moins une fois par an une opération de permutation et/ou de retournement sur jante.

NB : Le poste pneumatique concerné par l'opération ne figure ni à l'appui d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour l'opération standardisée TRA-SE-105 ni pour l'opération standardisée TRA-SE-108.



**Annexe 2 à la fiche d’opération standardisée TRA-SE-110,
définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d’économies d’énergie**

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence Emmy de la demande	Référence interne de l'opération	Nombre d'ensembles articulés et de porteurs figurant sur le contrat ou l'avenant	Adresse de l'établissement bénéficiaire de l'opération	Code postal de l'établissement réalisant l'opération (sans cedex)

Suite du tableau

Ville de l'établissement réalisant l'opération	Raison sociale du bénéficiaire de l'opération	SIREN	Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération	Code postal sans cedex	Ville	VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh cumac)

Suite du tableau

VOLUME CEE « précarité énergétique » (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date de signature du contrat ou de l'avenant	Date d'achèvement de l'opération	NATURE de la bonification	SIREN du professionnel	RAISON sociale du professionnel